

**12Tree Impact - Incubating Sustainable
Technologies and Services SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 36 460 euros
Siège social : Favars Lavernhe
12150 SEVERAC-D'AVEYRON
835 337 510 RCS RODEZ**

OK

AB

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an 2025,
Le 15 décembre,
10 heures 30,

Les associés de la Société 12Tree Impact - Incubating Sustainable Technologies and Services SAS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Oliver HANKE, en sa qualité de représentant légal de la société RRG NBS Germany GmbH, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 646 actions sur les 3 646 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de Favars Lavernhe 12150 SEVERAC-D'AVEYRON au 40 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS, et ce à compter du 25 novembre 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4 - Siège social

"Le siège social est fixé au 40 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS (France)".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

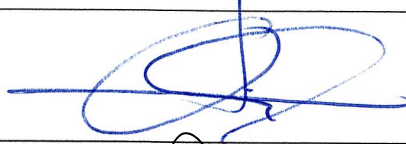
DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

La société RRG NBS Germany GmbH Représentée par M. Oliver HANKE	
Anas BACHAR	